

Inscription BROCANTE –VIDE GRENIERS

COMITE des FETES de L'ENDREVIE 22 avenue Gambetta 24200 SARLAT

Se déroulant le Dimanche 9 Août 2026 à SARLAT la CANEDA

Vous vous engagez à participer à la Brocante - Vide Greniers, Avenue Gambetta, Place Marc Busson aux conditions suivantes,

- vous êtes PARTICULIER, veuillez remplir la déclaration sur l'honneur ci-jointe à retourner avec votre inscription et votre règlement. **(1 pièce d'identité vous sera demandée le jour du déballage)**

Cette attestation devra nous être remise au plus tard le matin avant votre déballage sur les lieux précités.

Nous nous autorisons à refuser toute personne ne présentant pas ce document.

Le prix fixé pour la participation est de 4 € le m linéaire

TABLE disponible - IMPORTANT A PRECISER lors de la réservation

CAUTION DE 2€ A REGLER SUR PLACE EN ESPECES.

Remboursée lors du retour de la table.

L'INSTALLATION sur les emplacements se fera

A partir de 7 h le matin et les départs après 18 h

►►►► **Nombre de mètres linéaires souhaités : x 4 € =**

Réglés ESPECES ou CHEQUE BANCAIRE (qui ne sera encaissé qu'après la date de la manifestation)

A l'ordre du COMITE DES FETES DE L'ENDREVIE

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne physique

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le Par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e) l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation.

Pour l'heure, au vue de la situation épidémique, toutes les normes sanitaires seront de rigueur. (Port du masque obligatoire, distanciation social, désinfection des mains)

PS : la RESERVATION ne sera prise en compte qu'à la réception de tous les documents et de votre REGLEMENT.

Annulation dernier jour : aucun remboursement ne sera effectué sans justificatif.